

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 17 octobre 2022

N° CM17102022-03  
NB/SMT/CPG

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation : 11 octobre 2022**

**Nombre de Conseillers : 29**

**Nombre de votants : 28**

**Présents :** Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAUT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M C. PRIOU

Mme E. BILLEAUD

Mme M. LERAY

Mme M. RANGEARD

Procuration à

"

"

"

M A. PERROTIN

Mme I. BROSSET

M N. RIPAUT

M D. DOLE

**Absent :**

M A. DIAS COUTO

**Secrétaire :** Mme MN FRADIN

---

**OBJET : PETITE VILLE DE DEMAIN – SIGNATURE D'UNE CONVENTION-CADRE VALANT OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE**

VU la délibération n°CM15032021 du 15 mars 2021 par laquelle le Conseil Municipal autorisait Mme le Maire à signer une convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain ;

CONSIDERANT que la Ville de Pouzauges et la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges se sont inscrites dans le programme Petites Villes de Demain le 30 mars 2021, date de signature de la convention d'adhésion, s'engageant à établir une stratégie de revitalisation et à signer une convention-cadre ;

CONSIDERANT que la première phase de la démarche Petites Villes de Demain, depuis janvier 2022, a consisté en un diagnostic des forces et faiblesses de la ville, puis à l'élaboration d'une stratégie de revitalisation qui se matérialise par un plan d'actions, co-construit avec les élus et les habitants volontaires ;

CONSIDERANT que cette première phase arrive à sa fin avec l'approbation de la convention-cadre valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et sa signature d'ici fin 2023 ;

CONSIDERANT que l'Opération de Revitalisation de Territoire est un dispositif contractuel créé par la loi ELAN et complété par la loi 3DS en 2022, qui s'adresse aux territoires engagés dans les programmes « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain » ;

CONSIDERANT que ce dispositif vise à mettre à disposition des collectivités un ensemble d'outils au service d'un projet de territoire pour améliorer leur attractivité et redynamiser leur centre-ville ;

CONSIDERANT que la signature de la convention-cadre valant Opération de Revitalisation de Territoire, telle que transmise à l'ensemble des élus, facilitera la phase de mise en œuvre des actions prévues dans la stratégie en activant les effets juridiques propres à l'Opération de Revitalisation de Territoire et en contractualisant le partenariat avec les acteurs impliqués dans ces actions ;

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

VALIDE la convention-cadre « Petites Villes de Demain » telle que transmise à l'ensemble des élus ;

AUTORISE Mme le Maire à signer cette convention et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Michelle DEVANNE**  
Maire



**Mme Marie-Noëlle FRADIN**  
Secrétaire de séance

